TRIBUNE

Passage à faune à Epineuil (18) pour rétablir le corridor écologique et faire cesser le massacre de la faune sauvage

A l'attention de :

Autoroute Paris Rhin Rhône (APRR)
Camille Bonenfant-Jeanneney, présidente,
https://fr.linkedin.com/in/camille-bonenfant-5bb2974
Guillaume Hérent, Directeur général
https://fr.linkedin.com/in/guillaume-herent-97288b11a
jerome.chevarin@aprr.fr

Ministre des Transports **Philippe Tabarot**
https://contact.ecologie.gouv.fr/

Préfecture du Cher **Philippe Le Moing Surzur**
pref-communication@cher.gouv.fr

Conseil régional Centre Val de Loire **François Bonneau**
francois.bonneau@centrevaldeloire.fr

Département du Cher **Jacques Fleury**
lucile.pinault@departement18.fr

Communauté de communes Berry grand sud **Nicolas Nauleau**
contact@cdc-berry-grand-sud.fr

Commune d'Epineuil-le-Fleuriel **Mylène Pierrard**
mairie.epineuil@orange.fr

Députés du Cher
emmanuel.riotte@assemblee-nationale.fr

Sénateurs du Cher
l.kervran@senat.fr
s.rhimini@senat.fr

Madame, Monsieur,

L'autoroute A71, dite l'Averne, qui relie Orléans (45) à Clermont-Ferrand (63), a été mise en service en 1988, elle est gérée par *Autoroutes Paris Rhin Rhône* (APRR) pour le tronçon passant à Epineuil-le-Fleuriel dans le Département du Cher (18).

Le passage à faune prévu pour maintenir le corridor écologique interrégional n'a pas été construit, il est donc interrompu par l'A71 qui empêche tout déplacement des animaux sauvages entre les massifs forestiers.

Le code de l'environnement a instauré la préservation et la remise en état des corridors écologiques, notamment par la Trame verte.

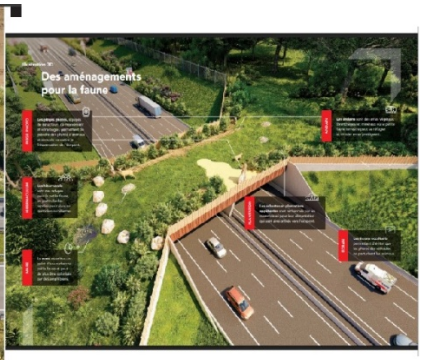
Les autoroutes sont des éléments fragmentants majeurs du territoire national.

L'A71 passe devant le domaine de Feuilloux propriété d'Antoinette Kaak, cette autoroute empêche la libre circulation de la faune sauvage.

Voici les 2 tunnels routiers affichés comme passages à faune pour le secteur d'Epineuil-le-Fleuriel et ceux de la brochure écoponts APRR :







A Epineuil-le Fleuriel, un inventaire de biodiversité communale (IBC) 2023-2024 a été réalisé et indique que l'autoroute A71 est un élément déconnectant notable avec un état écologique préoccupant.

Les animaux sauvages suivent le corridor interrégional écologique historique et se retrouve bloqués par l'A71 dans la propriété d'Antoinette Kaak. C'est une situation qui entraine d'importants préjudices à cette famille et qui deviennent insupportables.
https://vert.eco/rapports-de-force/je-suis-traumatisee-a-vie-battues-administratives-balle-perdue-une-autoroute-pourrit-la-vie-de-la-famille-kaak-depuis-35-ans/

Cette situation administrative impose des contraintes à cette famille alors que l'argent public profite à d'autres puisque d'une part les chasseurs bénéficient d'un territoire de chasse supplémentaire en venant faire les battues préfectorales chez Antoinette Kaak, les agriculteurs bénéficient d'une indemnisation de leurs dégâts agricoles en plus du gibier à tuer puisqu'il est piégé par la situation géographique, les collectivités bénéficient d'une attractivité touristique par le panneautage sur l'autoroute.
https://www.leberry.fr/saint-amand-montrond-18200/travaux-urbanisme/la-communaute-de-communes-cur-de-france-est-sollicitee-a-hauteur-de-42-667-euros-pour-renouveler-sept-panneaux-sur-la71_14023840/

Les collectivités financent avec l'argent public une signalisation sur l'A71 d'animation culturelle et touristique :


DELIBERATION n° 2022 – 059

CONVENTION RELATIVE A LA SIGNALISATION D'ANIMATION CULTURELLE ET TOURISTIQUE SUR L'AUTOROUTE A71

Il est exposé au Conseil Municipal qu'une convention concernant la signalisation d'animation culturelle et touristique sur l'A71 doit être signée entre la société APRR, le Département du Cher, la Communauté de Communes Berry Grand Sud, la Commune de Châteaumeillant, le site des Jardins d'Orsan, la Commune d'Epineuil le Fleuriel et le site du Château d'Ainay le Vieil.

Cette convention porte notamment sur les modalités d'implantation de panneaux de signalisation d'animation culturelle et touristique sur l'autoroute A71.
Elle entrera en vigueur dès sa signature pour une durée allant jusqu'au 30 novembre 2035.
La commune de Châteaumeillant s'engage à verser 7 200 € TTC (les crédits sont inscrits au budget 2022).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (14 voix pour et 1 abstention),

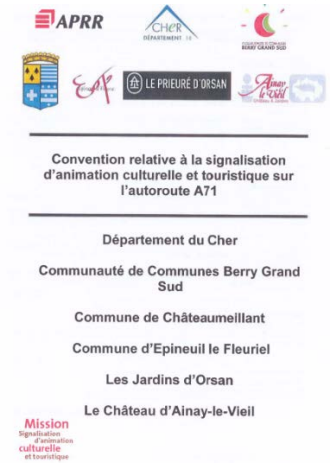
ACCEPTE les termes de la convention proposée,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention
CHARGE Monsieur le Maire de son application.

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus.

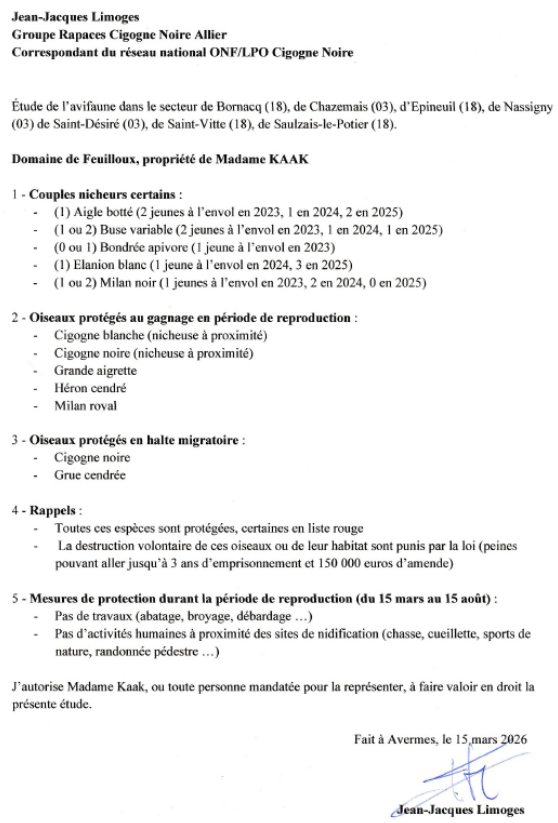
Le Maire,
Frédéric DURANT

Le Secrétaire de Séance,
Pascale DECHAUD

....



La préservation de la biodiversité par les corridors écologiques n'est pas mise en œuvre à Epineuil-le-Fleuriel ce qui conduit à la perturbation d'un territoire accueillant des espèces protégées, en voie d'extinction, comme celles recensées sur la propriété d'Antoinette Kaak : aigle botté, buse variable, bondrée apivore, élanion blanc, milan noir, cigogne blanche, cigogne noire, grande aigrette, héron cendré, milan royal, grue cendrée.



Jean-Jacques Limoges
Groupe Rapaces Cigogne Noire Allier
Correspondant du réseau national ONF/LPO Cigogne Noire

Étude de l'avifaune dans le secteur de Bornacq (18), de Chazemais (03), d'Epineuil (18), de Nassigny (03) de Saint-Désiré (03), de Saint-Vitte (18), de Saulzais-le-Potier (18).

Domaine de Feuilloux, propriété de Madame KAAK

1 - **Couples nicheurs certains** :
- (1) Aigle botté (2 jeunes à l'envol en 2023, 1 en 2024, 2 en 2025)
- (1 ou 2) Buse variable (2 jeunes à l'envol en 2023, 1 en 2024, 1 en 2025)
- (0 ou 1) Bondrée apivore (1 jeune à l'envol en 2023)
- (1) Elanion blanc (1 jeune à l'envol en 2024, 3 en 2025)
- (1 ou 2) Milan noir (1 jeunes à l'envol en 2023, 2 en 2024, 0 en 2025)

2 - **Oiseaux protégés au gagnage en période de reproduction** :
- Cigogne blanche (nicheuse à proximité)
- Cigogne noire (nicheuse à proximité)
- Grande aigrette
- Héron cendré
- Milan royal

3 - **Oiseaux protégés en halte migratoire** :
- Cigogne noire
- Grue cendrée

4 - **Rappels** :
- Toutes ces espèces sont protégées, certaines en liste rouge
- La destruction volontaire de ces oiseaux ou de leur habitat sont punis par la loi (peines pouvant aller jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende)

5 - **Mesures de protection durant la période de reproduction (du 15 mars au 15 août)** :
- Pas de travaux (abatage, broyage, débardage …)
- Pas d'activités humaines à proximité des sites de nidification (chasse, cueillette, sports de nature, randonnée pédestre …)

J'autorise Madame Kaak, ou toute personne mandatée pour la représenter, à faire valoir en droit la présente étude.

Fait à Avermes, le 15 mars 2026

Jean-Jacques Limoges

Pourtant, l'administration protège les cigognes noires d'Epineuil-le-Fleuriel en refusant une autorisation environnementale pour une projet éolien.
https://www.leberry.fr/epineuil-le-fleuriel-18360/actualites/limplantation-dun-projet-eolien-dans-le-sud-du-cher-refusee-par-la-prefecture_14730562/

Comment peut-on, alors, autoriser depuis presque 35 ans des battues préfectorales à répétition, y compris de nuit, avec chiens, tirs, spots lumineux, drones et des dizaines de louvetiers et chasseurs dans une propriété où sont présentes des espèces strictement protégées par la France (article 3 de l'arrêté ministériel fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection) **?**
Ces autorisations n'ont aucun effet puisque les dégâts agricoles continuent, les animaux sauvages continuent à être bloqués par l'autoroute A71, le corridor interrégional écologique reste interrompu.

Cette gestion administrative de la faune sauvage ne respecte pas les obligations écologiques de trames vertes et de préservation des espèces en voie d'extinction.
https://www.mypetition.org/petition/animaux/stop-au-massacre-des-biches-cerfs/273480/actualite/87430

Cette situation est préjudiciable aux droits fondamentaux de la famille Kaak, relatifs à sa propriété privée, à sa tranquillité, à sa sécurité et à sa vie privée !
https://savoir-animal.fr/les-oubliees-de-a71-victimes-etat-et-chasseurs-seule-solution-passage-a-faune/

La culture et le tourisme local à Epineuil-le-Fleuriel sont-ils plus importants que la protection de l'environnement, de la biodiversité, des espèces en danger critique d'extinction et des droits fondamentaux d'une famille ?

*Merci de bien vouloir **signer cette Tribune, la partager et adresser des Emails aux autorités concernées** pour ne plus laisser cette situation perdurer plus longtemps.*

Signataires :

Andasmas Lalia, juriste spécialisée en droit animalier et fondatrice du magazine web Savoir Animal
Angel Yaël, juriste, déléguée régionale Ile-de-France pour le Parti animaliste
Ariztegui Eddine, co-président Parti animaliste
Arnal Muriel, présidente One Voice
Arthur Laurent, co-créateur Chauve-qui-peut
Beck Yvan, vétérinaire, ostéopathe, Vice President Fondation Européenne pour le Droit du Vivant
Bougrain-Dubourg Allain, président LPO
Brissaud Hélène, relais Droit animalier
Canel Depitre Béatrice, co-présidente Parti animaliste
Cantegreil Anne, enseignante
Cara Eletto Laurence, bénévole association Cosa Animalia, SPA et L214, autrice pour la Protection Animale
Charollois Gérard, magistrat honoraire
Cittadini Pauline, militante
Colantonio Céline, président ABVA
Coscia Flore, juriste en droit européen-droit d'asile et droit des étrangers
De Vaissière Amélie, vétérinaire, secrétaire Education Ethique Animale
Defranould Eric, conseiller municipal d'opposition à Gérardmer
Dejax Antoine, Les Défenseurs du Vivant 76
Deleporte Corinne, Juriste, déléguée Région Centre Massif Central et correspondante Loiret du Parti animaliste
Derrien Estelle, avocate
Desvallon Marie-Bénédicte, avocate au barreau de Paris
Dombreval Loïc, président de la Société Nationale pour la Défense des Animaux
Foezon Karine, présidente Refuge Touche pas à mon Popotte
Fournier Charles, député d'Indre-et-Loire
Franks Nigel, trésorier Forests From Farms
Giraud Marc, naturaliste, écrivain, chroniqueur
Groupe National de Surveillance des rbres, conseil d'administration collégial
Hartenstein Benoît, notaire
Hely Thierry, président FLAC
Jayet Marie-Alix, adhérente GNSA, ASPAS, Anticor
Joseph Céline, Responsable pôle Communication & Marketing Parti animaliste
Jouventin Pierre, écoéthologiste CNRS
Kreezy R, artiste et chanteuse engagée pour la cause animale, présidente ACASA
Landais Sabine, cofondatrice VIDA pour la protection des sangliers
Laprade Marie-Laure, présidente Education Ethique Animale
Latouche Yoann, fondateur agence YLG
Le Troquier Catherine, maire de Valaire
Marasti Muriel, attachée de presse
Marit de Haan, présidente NALA et Forests from farms
Marquaille Matthieu, conseiller Blois, vice-président Agglopolys
Martin Catherine, co-présidente Agora
Maurice Claude, Oiseaux Nature
Menguy Catherine, conseillère déléguée Bourges, écologiste,
Menou Hélène, conseillère Blois, déléguée Bien-être animal
Meynckens Anne-Laure, vice-présidente Education Ethique Animale
Nicolas Françoise, présidente ATHENAS
Noël Stéphanie, co-fondatrice Sanctuaire La Garie
Oancea Negro Adriana, Directrice des affaires publiques et internationales Fondation Brigitte Bardot
Orgelet Nicolas, 1er adjoint Blois
Paul Mickaël, co-président du Pôle Grands Prédateurs
Pelissier Pierre, avocat
Peronnet Jean-Paul, militant
Prevel Guillaume, Conseiller régional IDF du Parti animaliste
Ravignot Romain, correspondant Parti animaliste Eure-et-Loir
Ringuedé Noélie, présidente ASPAS
Rolland Corinne, fondatrice du Collectif Renard Blaireau Nature & Vivant

Rouxel Maïwenn, avocat à la Cour
Sabourin Virginie, fondatrice Réseau des refuges animalistes
Schmid Denis, président du CVPA et correspondant départemental (Vaucluse) du Parti animaliste
Thiam Mansour, élu d'opposition Sancoins
Thomé Benoît, président Animal cross
Trény Baptiste, président Routes Vivantes
Valentin Bruno, lanceur de la pétition « pas de fusil sur les cendres »
Zoppé Agnès, conseillère municipale Bourges